

**Conseil d'Administration
20 et 21 Novembre 2009
Relevé de décisions**

Décisions	Thèmes et Commentaires
Pouvoir	Procuration de Serge RAPHALEN à Jean Pierre CORDONNIER
1	Approbation du PV du 17/06/2009
Décision 1	Le CA approuve à l'unanimité le Procès Verbal du CA du 17 Juin 2009 étant entendu que la liste des administrateurs présents sera complétée. En effet, étaient également présents : D.Tincelin, C.Fourichon, C.Peyras, P.Adam, O.Bovyn, M.Cardon, C.Chabaud, JP.Cordonnier, YM.Daunar, C.Fraboulet, JF.Guillaumin, D.Horeau, MT.Lannuzel Jourdas, C.Le Bacquer, P.Mahaut, B.Meurgey, L.Peyron, D.Rebufat, Y.Rousse. Etaient excusés : N.Peberel, F.Bellet, JC.Cour, JB.Mothes Massé, S.Raphalen
2	Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif Pas de question.
3	Présentation du document d'élaboration de la politique générale de la Fédération, comprenant la Convention d'Objectifs, servant de référence dans l'avenir tant au niveau national que régional
Info	Un travail en atelier des administrateurs et permanents invités a été mis en place. La synthèse sera présentée dans un document distinct
4	VIE FEDERALE
4-1	<u>Trésorerie - Finances</u>
4-1-1	<i>Révision du budget FFVoile 2009</i>
Décision 2	Sur proposition du BE, le CA adopte à l'unanimité la modification budgétaire. Le budget recette est de 10242 K€ et en Dépenses de 10245 K€soit un déficit prévisionnel de 3 K€. 746 K€ en investissement.
Info	Le Président, informe le CA que le BE a élu Madame Marie Thérèse Lannuzel Jourdas, membre du CA, comme trésorière adjointe pour palier aux absences à venir du Trésorier.
4-1-2	<i>Information sur le budget prévisionnel 2010</i>
Info	Le BE propose un budget prévisionnel provisoire 2010, s'élevant en Dépenses à 10 569 K€ et en Investissement à 278 K€. Ce budget provisoire reprend la base du budget 2009 voté à l'AG (hors participation financière dans la SVIF) et l'autorisation d'engagement avant vote de l'AG est fixée à 25% conformément au règlement financier.
4-2	<u>Vie Fédérale</u>
4-2-1	<i>Suite à donner sur la mise sous tutelle du CDVoile 85</i>
Décision 3	Sur proposition du Bureau Exécutif, le CA décide à l'unanimité la levée de la tutelle du CDVoile 85 par la Ligue de Voile des Pays de la Loire, étant entendu que la levée ne sera effective qu'après la tenue, dans des formes correctes, d'une prochaine Assemblée

	Générale électorale du CDVoile 85.
4-2-2	<u>Dates des prochains CA</u>
Décision 4	Le CA décide à l'unanimité la date du prochain CA : le Vendredi 5 Mars 2010 – 9h30 – 18h00
4-2-3	<u>Nomination du nouveau président du Conseil Fédéral d'Appel antidopage</u>
Décision 5	Sur proposition du BE, le CA désigne à l'unanimité Monsieur Antoine MARCELAUD comme Président du Conseil Fédéral d'Appel Antidopage de la FFVoile.
4-2-4	<u>Affiliations des membres associés (association de classe)</u>
Décision 6	Le CA décide à l'unanimité l'affiliation provisoire de l'Association de Classe en catégorie Habitable dénommée « Association 31.7 Attitude »
5	ORGANIGRAMME OPERATIONNEL
Info	Présentation de l'Organigramme opérationnel de la FFVoile. Une nouvelle version retravaillée sera présentée au prochain BE du 06/12/2009
6	DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT
6-1 Info	Diffusion du guide « Animer l'Ecole de Sport »
6-2 Info	Point sur les actions du département Développement Un point est fait sur les actions du département et en particulier sur les tendances 2010, le partenariat EFV/ORANGE, l'audit enseignement, le plan de relance des écoles de Sport ainsi que la journée du jeune régatier.
7	DEPARTEMENT VOILE LEGERE
7-1	<u>Championnat du Monde Junior ISAF 2010 – Règlement de sélection</u>
Décision 7	Le Conseil d'Administration entérine le règlement de sélection pour le Championnat du Monde Junior ISAF 2010 intégrant 2 nouveaux points : a) règlement : « 9- Chaque coureur sélectionné devra être à jour de son suivi longitudinal » et « 10- Chaque coureur sélectionné autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ou publicitaires». <u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u>
7-2	<u>Modification des titres du Championnat de France de Voile Dériveurs, Quillards de Sport et Catamarans avec la création à partir de 2010, de 4 titres Inter-séries Open* pour les pratiques Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Quillard de Sport et Catamaran</u>
Décision 8	Le Conseil d'Administration entérine la proposition de modification des titres du Championnat de France de voile Dériveurs, Quillards de Sports et Catamarans à partir de 2010, par la création de 4 titres Inter-séries Open* pour les pratiques Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Quillard de Sport et Catamaran. <u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u>

<p>7-3</p> <p>Décision 9</p>	<p><u>Prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et régionaux gérés par la FFVoile</u></p> <p>Le Conseil d'Administration entérine la prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les classements nationaux et régionaux gérés par la FFVoile. Le Conseil d'Administration décide de faire figurer ce texte de référence sur tous les classements nationaux et régionaux gérés par la FFVoile.</p> <p><i>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</i></p>
<p>7-4</p> <p>Décision 10</p>	<p><u>Modification du règlement des Classements Nationaux et Régionaux Individuels Fédéraux consécutivement à l'établissement du règlement pour la prise en compte des licenciés étrangers dans les tous les Classements Nationaux et Régionaux gérés par la FFVoile</u></p> <p>Le Conseil d'Administration entérine les modifications du règlement du CNIF et du CRIF consécutives à la prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et Régionaux gérés par la FFVoile.</p> <p><i>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</i></p>
<p>7-5</p> <p>Décision 11</p>	<p><u>Demande de délégation au BE pour la réactualisation annuelle dans les différents Groupe de la liste des Compétitions prises en compte pour la Division Internationale du Classement National Individuel Fédéral</u></p> <p>Le Conseil d'Administration donne au Bureau Exécutif délégation pour réactualiser la liste des compétitions prises en compte pour la division internationale du CNIF.</p>
<p>7-6</p> <p>Décision 12</p>	<p><u>Réécriture de l'article VI-2, pour une meilleure lisibilité, du Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour</u></p> <p>Le Conseil d'Administration entérine la modification de l'article VI-2 du Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour telle que :</p> <p>VI-2 Pour établir le résultat final d'un Championnat de France « Classiques » Tour, le classement général de chaque étape retenue sera pris en compte après avoir été recalculé en retirant les équipages ne correspondant pas aux critères de l'article V Admissibilité</p> <p><i>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</i></p>
<p>7-7</p> <p>Décision 13</p>	<p><u>Réactualisation annuelle des règlements des « Classiques » Tours déjà créés : Nombre d'étapes et nombre d'étapes prises en compte, dates, lieu et coefficient de chacune des étapes</u></p> <p>Le Conseil d'Administration donne au Bureau Exécutif délégation pour la réactualisation annuelle des règlements des « Classiques » Tours déjà créés : Nombre d'étapes et nombre d'étapes prises en compte, dates, lieu et coefficient de chacune des étapes.</p>
<p>7-8</p> <p>Décision 14</p> <p>Décision 15</p>	<p><u>Création d'un Championnat de France Minimes sur « Flotte Collective » avec attribution d'un titre de Champion de France Minimes sur O'pen Bic</u></p> <p>Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité la création d'un Championnat de France de Voile Minimes sur « Flotte Collective » avec attribution d'un titre de Champion de France de Voile Minimes Solitaire O'pen Bic à partir de 2010.</p> <p><i>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</i></p> <p>Concernant les types de parcours, le lieu, les dates, les quotas, la décision sera prise par un vote Electronique du CA avec envoi des documents le 14/12 et vote pour le 18 Décembre 2009.</p>

7-9	<p><u>Modification de la tranche d'âge pour les titres 293 OD fille et garçon, au Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2010</u></p>
Décision 16	<p>Le Conseil d'Administration à l'unanimité moins 1 abstention entérine la modification de la tranche d'âge pour les titres 293 OD Fille et Garçon au Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2010. La nouvelle tranche d'âge à partir de 2010 est de 15 à 20 ans.</p>
7-10	<p><u>Règlement Championnats de France Voile en entreprise</u></p>
Décision 17	<p>Le CA approuve la modification du règlement du championnat de France Entreprise et en particulier son article 4.</p> <p><i><u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u></i></p>
8	<p>DEPARTEMENT HABITABLE</p>
8-1	<p><u>Règlement du Championnat de France de Voile Interséries des Croiseurs Légers</u></p>
Décision 18	<p>Le CA entérine le règlement modifié du Championnat de France de Voile Interséries des Croiseurs Légers, tel qu'annexé au présent relevé de décision.</p> <p><i><u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u></i></p>
8-2	<p><u>Règlement du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière</u></p>
Décision 19	<p>Le CA valide la modification du règlement du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière, qui permet à l'organisateur d'inviter des bateaux n'appartenant pas aux classes C, D, E, F, G, R3, R4. et entérine le règlement modifié du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière.</p> <p><i><u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u></i></p>
8-3	<p><u>Règlement du Championnat de France de Voile féminin de Match Racing</u></p>
Décision 20	<p>Le CA entérine la rédaction du règlement du Championnat de France de Voile Féminin de Match Racing 2010.</p> <p><i><u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u></i></p>
8-4	<p><u>Règlement du Championnat de France de Voile Espoirs de Match Race</u></p>
Décision 21	<p>Le CA entérine la modification du règlement du Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing pour les années 2010 et suivantes.</p> <p><i><u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u></i></p>
8-5	<p><u>Règlement du Championnat de France Equipage 2010</u></p>
Décision 22	<p>Le CA entérine le Règlement du Championnat de France Equipage 2010.</p> <p><i><u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u></i></p>

9	HAUT NIVEAU
9-1 Info	Information sur le collectif Equipe de France et sur le groupe France (Annexe 1).
10	DIRECTION TECHNIQUE
10-1	<u>Validation de la demande de subvention CNDS ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant</u>
Décision 23	Suite à la présentation de la note d'opportunité sur l'équipement en bateaux de l'Equipe de France Voile olympique, le CA valide le dossier et la demande de subvention CNDS pour l'Equipe de France de Voile ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant.
11	MISSION FORMATION
11-1	<u>Compte rendu du conseil de perfectionnement des Formations</u>
Info et décision 24	Suite au débat en CA, ce dernier demande d'inscrire à l'ordre du jour du prochain BE de la FFVoile, un point sur les démarches à initier pour la mise en place d'un CQP entraîneur voile. Le sujet sera ensuite ré-abordé au CA de Mars 2010 voire à l'AG fédérale.
11-2	<u>Point d'étape des délivrances de certifications par la FFVoile en 2009</u>
Info	Le Conseil d'administration de la FFVoile est informé du nombre de certifications délivrées par la FFVoile (Mission formation) depuis le 1 ^{er} janvier 2009. Un bilan complet et consolidé de l'année 2009 sera fourni dès les premières réunions 2010 du Bureau exécutif et du Conseil d'administration de la FFVoile.
11-3	<u>Etat des conventions de formation avec les universités</u>
Info	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de l'intérêt du conventionnement réalisé avec 3 universités (Dijon, Bordeaux et Brest) et des opportunités à l'étude avec 3 à 5 universités supplémentaires. Une implication des ligues concernées et des cadres techniques voile compétents dans le cadre de ce conventionnement est jugé souhaitable, sous l'autorité du DTN de la FFVoile (lettres de mission).
11-4	<u>Etat des Conventions d'Insertion Professionnelles - CIP- des SHN</u>
Info	Montant des aides pour les Conventions d'Insertion Professionnelle de la FFVoile est de 13900 € pour 10 bénéficiaires.
11-5	<u>Plan national de formation FFVoile 2010</u>
Décision 25	Le CA adopte le principe d'un plan annuel de formation FFVoile reconductible jusqu'en 2012 et mis en œuvre pour 2010 selon le tableau joint en annexe 2. Il délègue à la Mission formation les éventuelles adaptations nécessaires en cours d'année, lesquelles feront l'objet d'une information du BE.
11-6	<u>Contrôle de l'habilitation par la FFVoile des hommes et des structures de formation</u>
Info	Sujet déjà traité lors d'un précédent CA

<p>11-7</p> <p>Décision 26</p>	<p><u>Ratification de la décision d'approbation « ISAF » de la Société Nautique de Marseille</u></p> <p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile réunit les 20 et 21 novembre 2009, après avoir pris connaissance du rapport d'expertise de Jacques CATHELINÉAU missionné à cette fin, entendu la volonté affirmée des dirigeants de l'association, lesquels ont pris connaissance des documents ISAF, vu la décision du Bureau Exécutif FFVoile, du 16 juin 2009, valide l'habilitation par la FFVoile de l'association Société Nautique de Marseille (SNM) dont le siège social se situe à Marseille, pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G ». Cette possibilité s'exerce en dehors des la formation professionnelle pour laquelle la SNM n'est pas déclarée.</p> <p>La SNM fournira à la FFVoile le descriptif du programme et des modalités d'organisation de la session ainsi que la qualité des formateurs, intervenants ou experts mobilisés. La SNM communiquera après chaque session à la FFVoile la liste avec coordonnées des candidats ayant suivi le stage avec succès pour délivrance du certificat ainsi que la liste et les coordonnées des candidats ayant échoué avec les motifs de leurs échecs.</p> <p>La FFVoile communiquera les coordonnées du centre habilité SNM sur son site internet. Cette habilitation est délivrée pour une période de un an et renouvelable par tacite reconduction. Cette habilitation peut être retirée à tout moment, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ne seraient pas conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que la SNM ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus.</p>
<p>11-8</p> <p>Décision 27</p>	<p><u>Principes de contrôle par la FFVoile des centres de formation approuvés « ISAF »</u></p> <p>Le Conseil d'Administration, considérant l'ensemble des centres habilités à ce jour (8) pour organiser les « stages de survie ISAF », adopte les principes de contrôle prévus pour l'ensemble des formations habilités par la FFVoile.</p> <p>Le CA décide en outre que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'habilitation par la FFVoile des centres de formation pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G » relève à compter de ce jour de la compétence du Bureau Exécutif de la FFVoile. 2- Cette habilitation est délivrée par le Bureau Exécutif (BE) de la FFVoile pour une période d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être retirée à tout moment par le BE, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ou la qualité des formateurs ne seraient plus conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que le centre de formation ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus. 3- Chaque centre fournit à la FFVoile, le programme et les modalités d'organisation des sessions (nom et qualité des formateurs et des experts mobilisés) ; il informe la FFVoile de toute modification intervenant lors des sessions suivantes avant la tenue des sessions. 4- Chaque centre communique à l'issue de chaque session à la FFVoile la liste et les coordonnées des candidats ayant suivi le stage avec succès ainsi que la liste et les coordonnées des candidats non certifiés, accompagnée des motifs de leur échec. 5- La FFVoile délivre les certificats de stage suivant le formulaire approprié aux candidats certifiés ; l'information des candidats non certifiés est assurée directement par le centre de formation qui leur en indique le(s) motif(s). 6- La FFVoile peut organiser une évaluation de la qualité des « stages de survie ISAF » par tout moyen qu'elle juge utile, notamment par sondage ou enquête auprès des bénéficiaires. 7- Tout recours relatifs aux décisions prises en application des dispositions précédentes est adressé au Président de la FFVoile, lequel les soumet, après instruction, à la

	décision du BE. 8- Un bilan annuel d'application de ces dispositions est présenté au CA ainsi que le bilan annuel transmis à l'ISAF.																									
12	COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE																									
12.1	<u>Modification du règlement de la CCA</u>																									
Décision 28	Le CA adopte à l'unanimité le règlement de la CCA modifié tel qu'annexé au présent relevé de décision. <i><u>Publié électroniquement le 27 novembre 2009 sur le Site de la FFVoile</u></i>																									
12-2	<u>Système de prise en charge des arbitres</u>																									
Info	Information donnée sur la décision du BE de maintenir les prises en charge des frais d'hébergement des arbitres au niveau des tarifs 2009 soit 30,50 € mais le dispositif sera organisé différemment à l'avenir afin que l'arbitrage ne soit pas ressenti comme un coût par les organisateurs.																									
13	REGLEMENTATION																									
13-1	<u>Règlement technique de la FFVoile</u>																									
Décision 29	Le CA adopte à l'unanimité la rédaction du Règlement Technique de la FFVoile et donne mandat au Bureau Exécutif pour éventuellement ratifier et rendre immédiatement opposable aux tiers toute modification exigée par les Autorités Maritimes et modifier les annexes. Le CA demande que le document ne fasse pas l'objet d'une parution électronique avant la validation par les autorités maritimes.																									
14	EPREUVES INTERNATIONALES																									
14-1	Epreuves internationales 2010																									
Décision 29	Le CA valide le choix des épreuves 2010.																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TITRE</th> <th>Classes</th> <th>Dates début</th> <th>Dates fin</th> <th>LIEU / ORGANISATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Championnat d'Europe</td> <td>Soling</td> <td>28/08/2010</td> <td>04/09/2010</td> <td>La Trinité</td> </tr> <tr> <td>Championnat du monde (Junior, Youth, Masters WC)</td> <td>Bic Techno 293 OD</td> <td>24-juil</td> <td>31-juil</td> <td>CV Martigues</td> </tr> <tr> <td>Championnat du monde slalom jeunes et vétérans (Junior, Youth, Master)</td> <td>Funboard</td> <td>avril ou fin août</td> <td>avril ou fin août</td> <td>Hyères Windsurf Organisation</td> </tr> <tr> <td>Championnat d'Europe Jeunes</td> <td>470, 420</td> <td>40037</td> <td>40045</td> <td>SR Rochelaises</td> </tr> </tbody> </table>	TITRE	Classes	Dates début	Dates fin	LIEU / ORGANISATEUR	Championnat d'Europe	Soling	28/08/2010	04/09/2010	La Trinité	Championnat du monde (Junior, Youth, Masters WC)	Bic Techno 293 OD	24-juil	31-juil	CV Martigues	Championnat du monde slalom jeunes et vétérans (Junior, Youth, Master)	Funboard	avril ou fin août	avril ou fin août	Hyères Windsurf Organisation	Championnat d'Europe Jeunes	470, 420	40037	40045	SR Rochelaises
TITRE	Classes	Dates début	Dates fin	LIEU / ORGANISATEUR																						
Championnat d'Europe	Soling	28/08/2010	04/09/2010	La Trinité																						
Championnat du monde (Junior, Youth, Masters WC)	Bic Techno 293 OD	24-juil	31-juil	CV Martigues																						
Championnat du monde slalom jeunes et vétérans (Junior, Youth, Master)	Funboard	avril ou fin août	avril ou fin août	Hyères Windsurf Organisation																						
Championnat d'Europe Jeunes	470, 420	40037	40045	SR Rochelaises																						

	Championnat du monde Junior et Youth freestyle	Freestyle	16-juin	20-juin	La Pelle
	Championnat d'Europe	1m	26-sept	02-oct	UN Viviers Montelimar
	Championnat d'Europe	Contender	24-juil	30-juil	SR Rochelaises
	Championnat du monde	F18	03-juil	10-juil	CVB Erquy
	Européen Flying Fifteen	Flying Fifteen	Août	Août	SR Rochelaises
	Championnat d'Europe B14	B14	08-juil	10-juil	YC Carnac
	Championnat du monde B14	B14	12-juil	16-juil	YC Carnac
	Championnat d'Europe I 14	I 14	07-sept	11-sept	ASN Quiberon
	Championnat du monde RS Feva / Tera	RS Feva / Tera	24-juil	31-juil	YC Carnac
15	COMMISSION DES AGENTS				
15-1	<u>Proposition de composition de la commission</u>				
Décision 30	Le CA entérine à l'unanimité la composition suivante de la commission des agents sportifs de la FFVoile :				
	<u>Commission Agents Sportifs : Membres titulaires / Membres suppléants :</u>				
	Président : Jean-Christophe COUR / Jean-Claude MERIC				
	Membre qualifié voile : Cédric FRABOULET / Claude DAYON				
	Membre qualifié juridique : Antoine SAVIGNAT / Antoine MARCELAUD				
	Représentant des agents : Lionel COLLIN				
	Représentant des sportifs : Jérémie BEYOU / Xavier ROHART				
	Représentant des entraîneurs : Christian LE PAPE / Philippe DELAYE				
	DTN : Philippe GOUARD / Guillaume CHIELINO				
	Représentant ANPE : désigné par Pôle emploi Paris				
	Représentant CNOF : désignés par CNOF				